

PROCÉDURE ET ORGANISATION

RETRAIT DE LA MOTION RELATIVE AU
RAPPORT DU COMITÉ

L'ordre du jour appelle:

Motion—M. McCleave:

Que le huitième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 11 juin 1971, soit adopté.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, on pourrait peut-être retirer cette motion étant donné qu'elle n'est plus utile.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au député de retirer sa motion inutile?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

* * *

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

LES PROPOS DU SOUS-MINISTRE DES FINANCES—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion sur une question urgente.

Cette question a trait à la confiance du gouvernement envers le Conseil économique du Canada. Le sous-ministre des Finances, M. Simon Reisman, était-il autorisé par son ministre qui était alors présent lorsqu'il a déclaré hier devant le comité sénatorial des finances nationales: «Après sept ans, le Conseil économique du Canada a perdu son élan, il se répète et devrait être revivifié.» Le gouvernement est-il d'avis que ses principaux conseillers économiques ne sont pas au diapason et doivent être remplacés. Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-East Hants (M. McCleave):

Que le témoignage du sous-ministre des Finances devant le comité sénatorial des Finances nationales au sujet du Conseil économique du Canada, ses opinions, son fonctionnement et toute autre question connexe soit renvoyé pour étude et compte rendu au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que le ministre des Finances et son sous-ministre, M. Simon Reisman, soient invités à comparaître pour témoigner à ce sujet.

[Français]

M. l'Orateur: La motion proposée par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) requiert le consentement unanime de la Chambre, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut donc être présentée.

[M. Hales.]

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE
(1867 à 1965)BILL MODIFICATIF PORTANT SUR LA REPRÉSENTATION
À LA CHAMBRE DES COMMUNES

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-257, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, de 1967 à 1965, en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

MESURE VISANT À FAIRE IMPRIMER LES BILLETS
DE BANQUE EN ÉCRITURE BRAILLE

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe) demande à présenter le bill C-258 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (indication de la valeur des billets en braille)».

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, la raison d'être de ce projet de loi est de faire en sorte que les coupures de billets de banque soient désormais indiquées en écriture braille. Ce projet de loi permettra au gouvernement d'utiliser les moyens technologiques modernes d'impression afin de venir en aide aux aveugles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DISPOSITIFS DE
REPRODUCTION MÉCANIQUE DU SON

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill S-9 (émanant du Sénat) tendant à modifier la loi sur le droit d'auteur, soit lu pour la 1^{re} fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

*L'ENQUÊTE SUR LA DIVULGATION DU RAPPORT
LEDAIN

Question n° 40—**M. Howard (Skeena):**

Quels sont les résultats de l'enquête effectuée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social concernant la divulgation non autorisée du rapport de la Commission LeDain sur l'usage des drogues à des fins non médicales?